

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville et l'Aménagement De  
Territoire**

**Wilaya de Tissemsilt**

**Direction de l'Urbanisme de l'architecture et de la Construction**

**MISE EN DEMEURE N°02**

- *Vu le marché vise par CMPW sous le N° 309/2025 en date du 27/07/2025 et Approuvé par le contrôleur budgétaire le 26/08/2025 Sous le N°865/2025 relatif à:*
- **Opération** : *Travaux de VRD primaires et secondaires de Logements publics à Travers la Wilaya de Tissemsilt-2023-*
- **Projet**: *Travaux de VRD du POS N°02, SU02 Hai Essalam, commune de Layoune (Axe A+B)*
- *Vu l'ODS de démarrage des travaux en date du 07/09/2025.*
- *Vu le non-respect du calendrier des travaux convenu dans le procès-verbal daté du 10/11/2025.*

*Suite à nos visites techniques effectuées sur les lieux du projet, et vu le faible cadence des travaux et faible nombre de moyens humains et matériels.*

*L'entreprise **LAHRECHE LAID** Demeurant à : Cité Belle vue Lotissement D/140 coopérative foncière Fateh El Noor N°482- Commune De TIARET est **Mise en demeure** d'Augmenter la cadence des travaux et de renforcer le chantier en moyens humains et matériels, dans un délai de 48 heures à partir de la date de la parution de cette mise en demeure Dans la presse nationale.*

*Faute de quoi, les mesures réglementaires seront appliquées à l'encontre de votre entreprise.*